

voudra faire enterrer quelqu'un des siens dans une fosse à part, depuis le 15 novembre jusqu'au premier mai, payera deux piastres au bedeau pour cette fosse particulière. Ensuite, les comptes des marguilliers des années précédentes, sont alloués, jusqu'à celui de 1812 inclusivement; mais ceux des années 1813, 1814, 1815, 1816, et 1817, n'étant point encore en état d'être réglés, à raison des crédits faits par les différents marguilliers, qu'ils ne seront déchargés de leurs comptes respectifs qu'après avoir rempli le déficit qui se trouve dans leurs recettes. Cette ordonnance est du 12 juin 1818.

A la première communion, qui se fit cette année le 30 août, en comprenant les enfants qui devaient la faire l'année précédente, et qui n'avaient pu la faire à cause de la maladie de M. Leclerc, il y eut 129 enfants qui communierent; et ce grand nombre d'enfants, joint au défaut d'instructions qu'ils n'avaient pu avoir par la même raison de la maladie du curé précédent, fut l'occasion d'un travail long et pénible.

Dans le cours de cette année, deux individus de la paroisse perdirent malheureusement la vie par accident. Le premier de ces accidents arriva dans le mois de février à un nommé Joseph Laroche, cultivateur, du village de Terrebonne. Il fut écrasé à mort dans les bois, par la chute d'un arbre qu'il abattait; on le retira sans vie de dessous cet arbre. L'autre accident, où périt une veuve déjà avancée en âge, du nom de veuve Joseph Germain, arriva dans le mois de juin. Elle revenait de Québec en bâtiment. Rendu près du Cap-Rouge, le jusant obligea ceux qui étaient dans le bâtiment à jeter l'ancre en ce lieu, pour y attendre le retour de la marée. (1) Dans la nuit qu'il leur fallut passer en cet endroit, leur petit bâtiment fut heurté par un steamboat qui descendait à Québec. Le choc fut si violent, que la petite nacelle fut en un instant abîmée sous l'eau. Cependant, il n'y eut, de tous ceux qui étaient sur ce bâtiment, que cette pauvre malheureuse veuve Germain qui perdit la vie dans ce naufrage soudain; tous les autres furent sauvés, mais il perdirent tous leurs effets.

Dans le cours de cette même année 1818, on fit quelques réparations et améliorations, dans l'église et la sacristie, on mit à la place d'une vieille méchante armoire où était le peu d'ornements que l'église avait pour la célébration des saints mystères, un vestiaire neuf et plus grand, avec ses accompagnements, on

(1) Le "jusant" est le mouvement de la marée qui baisse. (L'abbé D. G.)